

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 18 décembre 2023

Délibération n°2023/331

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 50 Votants : 56 Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Roussillon sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 12 décembre 2023

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ASSIEU	Mr SEGUI Jean Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERY Annie - Mr SOLMAZ Kénan
BOUGE CHAMBALUD	Mme FAYOLLE Claudette
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles – Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André – Mme ALBUS Delphine – Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - Mr PAVONI Jean François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mr BOUSSARD Gérard
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine – Mr MERLIN Olivier
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe – Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine - Mr RULLIERE Claude – Mme CHOUCANE Aida
SAINT PRIM	Mr CROS Michel

SAINT ROMAIN DE SURIEU
 SALAISE SUR SANNE

Mr MOUCHIROUD Robert
 Mr VIAL Gilles - Mme BUNIAZET Françoise – Mme GIRAUD
 Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier
 Mr LHERMET Claude
 Mme REUX Monique

SONNAY
 VERNIOZ

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr DOLPHIN Jean-Michel pouvoir à Mr MONTEYREMARD Christian - Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr GARNIER Jacques pouvoir à Mr MONTEYREMARD Axel - Mr DARBON Thierry pouvoir à Mr MONDANGE André – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent

EXCUSES : Mr FLAMANT Yann – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mme OGIER Karelle – Mme LINOSSIER Nathalie – Mme BATARAY Zerrin – Mr BECT Gérard – Mr DESSEIGNET Frédéric – Mr SATRE Luc - Mme GRANGEOT Christelle

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Finances : attribution de fonds de concours – communes de Cour et Buis et Saint Barthélémy

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5214-16 V ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021-160 en date du 26 juillet 2021 relative aux modalités d'attribution du fonds de concours de la Communauté de communes ;
- Vu les demandes des communes de Cour et Buis et de Saint Barthélémy dont les plans de financement s'établissent de la manière suivante :

FONDS DE CONCOURS Proposition d'attribution	
Cour et Buis – Travaux de l'école	
Coût global du projet :	2 100 000.00 € HT
Plan de financement :	
• Etat – DETR	200 000.00 € (9.52 %)
• Etat – DSIL	200 000.00 € (9.52 %)
• Région	350 000.00 € (16.68 %)
• Département	550 000.00 € (26.19 %)
• Département – Bonus	200 000.00 € (9.52 %)
• Fonds de concours EBER	100 000.00 € (4.76 %)
• Commune	500 000.00 € (23.81 %)
FONDS DE CONCOURS Proposition d'attribution	
Saint Barthélémy – Travaux de voirie et bassins d'infiltration	
Coût global du projet :	137 206.40 € HT
Plan de financement :	
• Etat – DETR	14 209.80 € (10.36 %)
• Département	32 384.99 € (23.60 %)
• Fonds de concours EBER	45 305.80 € (33.02 %)
• Commune	45 305.81 € (33.02 %)

Considérant que ces demandes s'inscrivent dans le cadre de la délibération, ci-dessus référencée, fixant les modalités d'attribution des fonds de concours de la Communauté de communes,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,**

DECIDE d'attribuer un fonds de concours :

- d'un montant de 100 000.00 € à la Commune de Cour et Buis pour les travaux de l'école ;
- d'un montant de 45 305.80 € à la Commune de Saint Barthélémy pour des travaux de voirie et de bassins d'infiltration.

FINANCE la présente dépense par les crédits inscrits au compte 2041412 du budget général,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Monsieur le responsable du service de gestion comptable roussillonnais, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD